

COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du 17 Juin 2016

Présents : Monique De Smedt, Michel Boisnault, Patrice Langlais, Frédérique Huysentruyt, Mickaël Baryla, Philippe Chapuis, Nicolas Delacour, Patrick Lebrun, Christelle Lechaux, Frédéric Tavernier, Gilles Lourtil

Absents excusés : Florence Binaux Leclech (pouvoir à Monique DE SMEDT, Martine Zorio pouvoir à Patrice Langlais, Etienne Binard pouvoir à Michel BOISNAULT

Madame le Maire rappelle qu'un projet d'enfouissement des réseaux aériens, rue Robert Guesnier était prévu et accepté en 2014 dans un programme 2015 selon une estimation acceptée par le conseil le 12 février 2015 d'un montant de 315 009.20 € HT.

Le SIERC (syndicat intercommunal d'enfouissement des réseaux câblés) en est le maître d'ouvrage, 30 % du montant des travaux restant à la charge des communes.

En 2016 l'appel d'offres de ces travaux fut accepté pour un montant de 208 657.10 € HT, et les travaux commencèrent au début mai.

Monsieur Michel BOISNAULT, adjoint chargé des travaux de voirie considérant que le coût des travaux est inférieur au montant estimé soumet à l'assemblée la possibilité de faire des travaux supplémentaires.

Le SIERC accepte des travaux d'enfouissement supplémentaires à condition qu'il ne dépasse pas 5% du prix du marché, ce qui correspond environ à 10 432 € de travaux supplémentaires.

La commune sur proposition de Monsieur Michel BOISNAULT donne son accord pour enfouir les réseaux rue Letort en prolongement de la rue Guesnier pour un coût de 10 619.05 HT (accepté dans le marché par le SIERC).

Des moins-values dues au terrassement non réalisé rue de l'Eglise (modification d'ERDF) et en partie privative (fourreaux existants) suite aux travaux d'assainissement sont constatés pour un montant de 5 400 € HT.

L'assemblée étudie la possibilité pour enfouir également les réseaux de télécommunications rue A. Letort pour un montant de 11 459.30 € HT.

Tous ces travaux supplémentaires et ses ajustements financiers sont à décider par le conseil.

D'autre part, la réfection partielle des trottoirs prévue au marché ne semble pas satisfaisante, le choix des matériaux est à étudier.

Les membres du conseil par 12 voix pour et 3 voix contre acceptent les travaux supplémentaires rue A. Letort avec un surcoût de 5% en sus du marché (et toujours 30% à la charge de la commune) et acceptent par 13 voix pour et 2 voix contre de prendre en charge la réfection des trottoirs suivant la proposition de la commission des travaux qui se réunira le vendredi 24 juin sur les solutions les mieux adaptées pour notre village.

Les membres du conseil demandent qu'un bureau d'études assiste la commune pour la réalisation de ces travaux.

En attendant, l'entreprise BIR rebouchera par un remblai grave ciment les trottoirs rue Guesnier.